

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 février 2021**  
~~~~~

**RENOUVELLEMENT DE LA SCÉNOGRAPHIE ET DE L'INTERPRÉTATION DE LA MAISON  
DU GRAND SITE DE FRANCE/ GRAND SITE OCCITANIE DES GORGES DE L'HÉRAULT SITE  
DU PONT DU DIABLE - GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HÉRAULT  
DEMANDE DE FINANCEMENTS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 février 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 février 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. David CABLAT, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Pierre AMALOU, - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Yannick VERNIERES à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-I-1957 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière de gestion du « Grand Site de France Gorges de l'Hérault » ;

CONSIDERANT que depuis l'installation de la scénographie dans la maison du Grand Site de France en 2009, il était à déplorer un manque d'intérêt de la part des visiteurs qui ne se rendaient pas dans l'espace dédié,

CONSIDERANT que parce qu'elle ne correspondait plus à l'usage des lieux par le public, parce qu'elle était devenue obsolète et présentait des problèmes de maintenance, la scénographie initiale, a été peu à peu démantelée dans le temps jusqu'à ce que la majorité des éléments soit enlevée en 2019,

CONSIDERANT que le projet porte sur la conception d'une nouvelle scénographie dans les espaces intérieurs de la Maison du Grand Site de France / Grand Site Occitanie de Gorges de l'Hérault, il s'agit à la fois d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la définition d'une approche globale du fonctionnement de l'ensemble de la Maison du Grand Site et de concevoir un aménagement scénographique adapté aux différents publics, liant qualité d'accueil touristique, immersion dans le site remarquable et interprétation des patrimoines,

CONSIDERANT que cette mission principale sera accompagnée d'une charte de fonctionnement et de gestion pour les projets à venir,

CONSIDERANT que le souhait est de proposer aux visiteurs une expérience sensitive, immersive et expérimentale de visite à la rencontre des thématiques de connaissance, de préservation et de valorisation du territoire porté par le Grand Site de France et d'Occitanie des Gorges de l'Hérault et celles d'information et de découverte portées par l'Office de Tourisme Intercommunal,

CONSIDERANT que le renouvellement de l'espace scénographique doit être conçu comme le point de départ de la découverte de l'ensemble du site du pont du Diable, du Grand Site de France et d'Occitanie des Gorges de l'Hérault, et de la Vallée de l'Hérault, qu'il doit notamment comporter les codes visuels et matériels présents sur le site du pont du Diable, en harmonie avec les projets de maîtrise d'œuvre en parallèle. Les messages fondamentaux liés à la gestion et préservation du Grand Site de France doivent apparaître clairement au visiteur, afin de lui susciter l'envie de découvrir et protéger ce site exceptionnel mais fragile,

CONSIDERANT que cette étude d'un montant de 20 000€ HT est susceptible de bénéficier de 80% d'aides de la DREAL Occitanie. Les aménagement, outils et équipements scénographiques qui s'en suivront à compter de 2022 pourrait s'élever à 80 000€ et bénéficier d'aides du Département et de la Région,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## **DÉCIDE**

***à l'unanimité des suffrages exprimés,***

- D'autoriser le Président à solliciter l'Etat pour la demande de subventions, dans la limite de 80% de financement, ou tout autre financeur ;
- D'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général de la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2501 le 16 février 2021  
Publication le 16 février 2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 16 février 2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210215-1818-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel  
Renouvellement de la scénographie et de l'interprétation de la Maison du Grand Site de France/  
Grand Site Occitanie des Gorges de l'Hérault (Site du pont du Diable)

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes	20 000 €	100%	DREAL	16 000 €	80,00%
			PART FINANCEURS	16 000 €	80,00%
			PART CCVH	4 000 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>